

## Edito

LES VINGT REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL au comité technique ministériel (CTM), ont rejeté, le 16 mai dernier, les trois projets d'arrêté définissant les vocations aux emplois diplomatiques et consulaires des secrétaires de chancellerie, des secrétaires des affaires étrangères et des conseillers des affaires étrangères.

L'administration a peiné à préserver les apparences du dialogue social. Deux réunions avec les syndicats ont été organisées, les 27 et 31 mai 2013, pour pallier l'absence de concertation, avant le CTM, sur les « mesures de maîtrise de la masse salariale » destinées à garantir le versement des salaires jusqu'en décembre 2013. Les documents de séance et les éléments chiffrés transmis sont parcellaires et ont été adressés à la dernière minute. Le représentant de l'administration n'était pas mandaté pour négocier. Une troisième et dernière réunion fixée le 4 juin à 8h 30 a finalement été annulée (voir page 3 «Les fins de mois difficiles du MAE»).

Les concessions de l'administration ont été minimes. La suppression de la prime de performance individuelle de performance (PPI) pour les chefs de service à l'étranger (revendication CFDT-MAE) permettra de diminuer l'effort demandé aux secrétaires de chancellerie. Mais le rabotage à brève échéance des tableaux de vocation des secrétaires et des conseillers des affaires étrangères n'est pas remis en cause. La suppression de la possibilité de changer d'emploi de vocation au cours de la première année est maintenue pour les trois corps.



La CFDT maintient que l'administration, pour com- plaire à Bercy, confond vitesse et précipitation. Il serait pourtant possible d'exonérer les secrétaires de chancellerie - qui ne font pas partie des « catégories les plus favorisées » - comme l'a affirmé le ministre - d'un nouveau rabotage de leurs IR. En attendant les résul- tats de l'audit demandé par le Premier Ministre sur les hautes rémunérations dans la fonction publique, la CFDT (mais aussi la CGT et même l'ASAM-UNSA !) sug- gère un rabotage supplémentaire (1%) de la PPI des ambassadeurs. Pour le moyen et long terme, la CFDT propose un strict encadrement des recrutements de CDD, notamment dans les cabinets ministériels, puisque le non-renouvellement de leurs contrats oblige à verser des centaines de milliers d'euros d'indemnités de chô- mage, qui plombent la masse salariale.

Pendant ce temps-là, la DRH nous annonce tranquille- ment que les recrutés locaux devront se résigner à nou- veau, en 2013, au rabotage de leur pouvoir d'achat, amputé de l'inflation constatée en France métropoli- taine. (voir page 2 «coût-vie des recrutés locaux en berne pour 2013»).

Quant aux bonnes paroles prononcées par le directeur général de l'administration (et de la modernisation), lors du CTM, sur une possible remise en cause de la part au mérite des recrutés locaux, elles sont aussitôt reniées par RH3 au motif que « le mérite reste un outil de motivation pour le personnel ».

Cherchez l'erreur !

## Sommaire

Edito.....	page 1
On parle enfin des Recrutés locaux du Réseau Culturel .....	page 2
Coût-vie des recrutés locaux en berne en 2013 .....	page 2
Les fins de mois difficiles du MAE.....	page 3
Billet d'Humeur : Ce fait s'est déroulé sur le site du Quai d'Orsay .....	page 4
Billet d'Humeur : Rapport de la Cour des Comptes - évolution du réseau diplomatique depuis 2007 .....	page 4
Le réseau est-il soluble dans la MAP ? .....	page 5
Le Savez-vous ? .....	page 6
Calendrier des réunions .....	page 6

**Rédacteurs :** Thierry Duboc, Raphaëlle Lijourr, Nadine Monchau, Section d'Alger, Section de Moscou

**Conception :** Nadine Monchau

CFDT-MAE : 57, bd des Invalides, 75700 PARIS  
Tél. 01.53.69.36.99 - Fax 01.53.69.37.34

CFDT-MAE : 11, rue de la Maison Blanche, 44035 NANTES  
Tél. 02.51.77.25.81 - Fax 02.51.77.26.21



Mèl : [cfdt.mae@diplomatie.gouv.fr](mailto:cfdt.mae@diplomatie.gouv.fr)  
Site web : [www.cfdt-mae.fr](http://www.cfdt-mae.fr)



La LDS est réalisée sous Scribus - Issn 2259-6453

# ON PARLE ENFIN DES RECRUTÉS LOCAUX DU RÉSEAU CULTUREL

La réunion de concertation du 5 juin 2013 est présidée par un représentant de la DGM. RH3 et le bureau du dialogue social sont représentés. N. Monchau et T. Duboc s'expriment au nom de la CFDT. La DGM, trop rarement représentée dans les réunions du groupe de travail « recrutés locaux », nous assure qu'elle se soucie réellement du sort de ses recrutés locaux. A la demande de la CFDT le représentant de la DGM promet que son service sera représenté, désormais, à toutes les réunions du groupe de travail « recrutés locaux ».

## Harmonisations

L'harmonisation SCAC-EAF s'est faite sans dégâts sociaux (pas de perte d'emplois), ni salariaux : la rémunération des agents transférés a été maintenue ou revalorisée.

Le responsable de la DGM affirme que « l'homogénéisation des conditions de travail » entre le réseau diplomatique-consulaire et le réseau culturel-coop est un objectif partagé avec la DRH et avec les chefs de SCG. Un modèle unique de contrat de travail sera proposé. Quand les emplois à l'ambassade et dans l'EAF sont identiques (secrétariat, gestions, emplois de service) la rémunération doit être la même.

La DGM confirme quelques principes : le vademecum (guide de gestion des recrutés locaux) s'applique dans le réseau culturel ; idem pour le dispositif coût-vie (appliqué « à 90% »), pour le règlement intérieur RL du poste (même si des adaptations doivent être apportées notamment en terme d'horaires) et pour la protection sociale. Mais la DGM avoue, concernant la protection sociale, qu'elle a « repéré les

masses [financières] mais pas les risques couverts » ! Elle se déclare prête à coopérer à l'enquête qui sera menée bientôt auprès des postes.

## Avenir du réseau des EAF

Le rabotage des dotations de fonctionnement se poursuit : - 4% en 2013. « Dans la plupart des cas le défi est relevé ; il y a quelques cas où « on n'y arrive pas » et pour lesquels une atténuation de la purge peut être accordée, si le chef d'établissement sait être convaincant...

La CFDT demande que l'on n'attende pas que la décision soit prise quant au basculement ou pas des EAF dans l'établissement industriel et commercial Institut Français, pour réfléchir sur le statut hybride et contesté de l'autonomie financière sans personnalité morale.

Réponse : la question a déjà été investiguée avec un conseiller d'Etat. Aucune solution n'est clairement satisfaisante. La préférence du Département serait une « modification limitée de la LOLF pour intégrer cette exception » (?) Quoi qu'il arrive les RL du réseau culturel resteraient hors du plafond d'emploi ministériel.

A la CFDT, qui s'étonne que les centres culturels aient tous adopté la charte graphique et le logo de l'Institut Français dont ils ne font pourtant pas partie, l'administration répond qu'il s'agit-là d'un choix délibéré, qui a fait l'objet d'une charte de partenariat et d'un arrêté publié au JO.

Dialogue social « spécifique » à l'Institut Français et dialogue social « unifié » à l'ambassade

Le représentant de la DGM souligne qu'il n'est pas toujours évident d'impliquer les recrutés locaux des EAF dans le dialogue social « unifié » (CCL et réunions conjointes organisées le plus souvent à l'ambassade). C'est sans doute pour cela que beaucoup d'établissements disposent de leur propre instance de dialogue social. Ce dialogue social « spécifique » répond parfois à une obligation fixée par le code du travail local. Dans d'autres cas il s'agit de bonnes pratiques qui ont fait leurs preuves !

La CFDT rappelle qu'elle est favorable à ces instances de dialogue social de proximité dans les Instituts. Cela n'empêche aucunement que les RL des EAF se fassent entendre en CCL. C'est pour cela que la CFDT s'efforce de présenter des listes panachées (EAF, ambassade, consulat, résidence) aux élections des commissions consultatives locales.

La DGM insiste sur le fait que les recrutements de recrutés locaux doivent faire l'objet d'une publicité de vacances de postes et d'un examen des candidatures par une commission indépendante. « Cette idée était apparue extravagante à certains de nos collègues ». La CFDT tient à rappeler que les recrutements doivent être soumis pour avis à la CCL.

Conclusion : la DGM s'est voulue rassurante sur l'attention portée aux conditions d'emploi des recrutés locaux du réseau culturel et de coopération. Ces bonnes intentions demandent à être confirmées.

## Coût-vie des recrutés locaux en berne pour 2013

### ENFIN DES PRÉCISIONS SUR LE COÛT-VIE EN 2013

La DAF confirme que l'augmentation annuelle de 3,5 % de la masse salariale des RL annoncée par le ministre (au lieu de 2,5% auparavant) ne concerne que la masse salariale brute, hors cotisations et protection sociale. La réunion interministérielle sur le coût-vie se tiendra le 4 juin et la révision des grilles fin septembre.

L'administration ne manque pas de rappeler que la mesure coût-vie - à l'exception de quelques Etats où elle est de droit - n'est pas obligatoire. Elle indique qu'en 2013, le rattrapage sera rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier et que le mode de calcul sera le même que l'an dernier, avec un retranchement du taux d'inflation français du taux FMI constaté. Si la totalité de l'inflation (100% du taux FMI) devait être

compensée, 3 M€ seraient nécessaires pour la financer or l'enveloppe n'est que de 1,2 M€ cette année. Toutefois, en raison de l'engagement du ministre d'augmenter l'enveloppe, des révisions de grilles seront opérées notamment dans des pays à faible inflation pour compenser la non prise en compte du coût-vie, à hauteur de 500.000 €, ce qui portera l'enveloppe globale à 1,7 M€ pour 2013 contre 1,6 pour 2012. La CFDT estime que c'est certes plus clair mais pas satisfaisant. La commission coût-vie n'est qu'un habillage et c'est bien la DRH qui a la main.

RH3 affirme que les recrutés locaux des établissements à autonomie financière (EAF) ne sont pas concernés par la mesure coût-vie, pas plus qu'ils ne sont par l'augmentation de 3,5%.

### RH3 TRAÎNE LES PIEDS SUR LA PART AU MÉRITE DU CADRE SALARIAL

La CFDT rappelle que lors du comité technique ministériel, le directeur général de l'administration a annoncé qu'il n'était pas hostile à la contraction en « 1% pour tous » du 0,8 % annuel à l'ancienneté + 0,2 % au mérite du cadre salarial, adopté par de nombreux postes et comme la CFDT le revendique depuis plusieurs années. Pourtant, interrogée à plusieurs reprises sur le calendrier de cette « révision », RH3 évite de répondre jusqu'à une ultime relance où elle finit par nous répondre qu'elle « regardera ce que représente la part au mérite dans les postes et les services différents concernés », verra ce qu'il est « possible de faire l'an prochain » mais en « reparlera en interne car le mérite reste un outil de motivation pour le personnel !

# LES FINS DE MOIS DIFFICILES DU MAE

L'ADMINISTRATION ayant tenté de passer en force et en urgence trois arrêtés visant à raboter les indemnités de résidence à l'étranger des agents de catégorie A et B\*, la CFDT a interpellé le ministre à ce sujet lors du comité technique ministériel (CTM) du 16 mai dernier pour regretter que le dialogue social ait été totalement zappé\*\*.

Ces trois projets d'arrêtés ont été rejetés à l'unanimité des 20 représentants titulaires au CTM et l'administration a reçu instruction du ministre d'organiser une concertation autour de ces textes, laissant espérer une possible négociation. Le premier round s'est tenu le lundi 27 mai.

L'administration rappelle les circonstances qui l'amènent à raboter la masse salariale : des agents ont utilisé leur compte-épargne-temps à l'étranger, des pécules plus nombreux ont été versés aux recrutés locaux lors de leur départ en retraite, des postes redéployés de la zone C vers les zones B et A sont devenus plus coûteux...

## LES MILITAIRES SIPHONNENT LA MASSE SALARIALE DES DIPLOMATES !

Mais le plus gros dépassement est constitué par les coopérants militaires : les paies sont liquidées par le ministère de la défense... sur les crédits du MAE et sans aucun contrôle, même a posteriori ! Or l'énorme erreur du logiciel Louvois a créé un trop perçu (agents « payés double » !) dont on ne connaît pas l'ampleur. Le MAE ne réglera pas cette dette et a demandé au Ministère de la défense de prendre des mesures (différer des relèves en poste, rabotage de ses tableaux de vocation, etc.).



L'administration indique qu'il faut économiser 2,3 M€ dès 2013 mais aussi les années suivantes pour un montant identique, que sur ce point, un accord a été passé avec la direction du budget et qu'il ne sera pas possible d'y déroger.

## OÙ COUPER DANS LE VIF SANS FAIRE TROP MAL ?

Outre la suppression de la prime de performance individuelle (PPI) pour les chefs de service à l'étranger [suppression réclamée et obtenue par la CFDT, ndr], il est prévu de ne verser que la moitié de la prime de performance des ambassadeurs, alimentée par un prélèvement de 2% sur leurs IR. Ce montant ne sera versé qu'en janvier 2014 pour alléger 2013, l'autre moitié étant destinée à combler le déficit de la masse salariale 2013.

Les syndicats sont étonnés par cette déclaration car ils

avaient cru entendre, au CTM, que cette prime était remise en cause en totalité. Ils font remarquer que sa suppression, plus celle de la PPI, permettrait de trouver à peu de chose près ce qui manque pour boucler le budget 2013 et ne pas toucher, dans l'immédiat, aux tableaux de vocation.

S'agissant du nouveau tableau de vocation des secrétaires de chancellerie (SCH), la concession octroyée par l'administration est minime : un tiers des agents serait épargné. Comme nous l'avons fait remarquer au ministre le 16 mai, les SCH sont loin de faire partie des « catégories les plus favorisées du MAE ». Il s'agit là pour nous d'une ligne rouge.

Nous prenons des nouvelles des tableaux de vocation des secrétaires des AE et des conseillers des AE (l'administration ne compte pas bouger) et du nouveau calcul des IR des contractuels qui semble se préparer dans la plus grande opacité (on nous promet des chiffres). Enfin nous soulignons le fort risque de contentieux si la DRH s'obstine à vouloir appliquer le rabotage dès le mouvement de cet été.

L'administration communique quelques chiffres et promet de nous adresser rapidement les éléments précis que la CFDT a réclamés sur la répartition des crédits au sein de la masse salariale, sur le coût des contrats de droit privé pour les agents de nos nombreux cabinets ministériels ainsi que le coût de leurs indemnités de chômage, qui se chiffrent par centaines de milliers d'euros...

**La CFDT déplore que l'administration ne fasse aucune proposition sérieuse.** La fiche transmise aux syndicats pour préparer cette réunion évoque « des mesures d'économies alternatives » au rabotage des tableaux de vocation, telles que « des suppressions d'effectifs additionnelles » (!), « une baisse uniforme de l'IR » [proposition de la direction du budget, ndr], ou « une ponction supplémentaire du retour catégoriel » qui viserait les volontaires internationaux et les recrutés locaux ! La DRH conclut qu'elle n'est « favorable à aucune de ces mesures alternatives » (CQFD).

**Une seconde réunion de concertation sur le même sujet s'est tenue le 31 mai et l'administration est restée globalement sur sa position. Le 5 juin, la DRH a communiqué aux syndicats les textes qui seront soumis au CTM du 14 juin. Ceux-ci comportent une amélioration du sort des secrétaires de chancellerie, qui ne sera probablement pas suffisante pour convaincre les syndicats de voter pour ces mesures de rabotage.**

\* Voir sur le site [www.cfdt-mae.fr](http://www.cfdt-mae.fr) l'article «Après la RGPP 1, la RGPP 2 et les débuts fracassants de la MAP, c'est la crise des vocations au MAE !» du 12 mai 2013

\* Voir sur le site [www.cfdt-mae.fr](http://www.cfdt-mae.fr) l'article «La CFDT interpelle le ministre à l'occasion du comité technique ministériel (16 mai 2013)»



# Billets d'humeur !

## Ce fait s'est déroulé sur le site du Quai d'Orsay...

En rentrant des vacances de Pâques, j'apprends que des bureaux du service BAU1, le bureau d'Action Sociale et celui de la formation linguistique, sont transférés « au Bunker ».

Ceci se passe le mercredi 15 mai alors que le Comité technique ministériel (CTM), est en train de siéger !!!

Ma première réaction fut d'en avvertir notre syndicat. En effet, ce déménagement s'est fait sans la consultation préalable avec le personnel travaillant dans ce service...

Malheureusement, il était trop tard...le transfert a eu lieu.

Je profite de l'occasion de cette petite tribune pour dénoncer « ce fait du prince », cette « habitude » qui malheureusement perdure encore dans notre ministère.

De même, les organisations syndicales devraient être au moins informées sinon consultées !!!

Des choses élémentaires que l'on aimerait ne pas devoir rappeler à notre hiérarchie, qui se dit ouverte au dialogue social.

## Rapport Cour des Comptes – Evolution du réseau diplomatique depuis 2007



Le référé de la CdC sur l'évolution du réseau diplomatique depuis 2007 paraît devoir faire l'objet d'une 1<sup>ère</sup> analyse critique dans ses aspects relatifs aux ressources humaines.

### 1. La CdC passe trop rapidement sur les nombreuses réformes subies par les agents du ministère.

A. C'est tout d'abord faire peu de cas des nombreux licenciements d'ADL opérés dans le réseau et de l'externalisation des fonctions de support.

B. C'est ensuite faire peu de cas des agents qui sont restés, qui ont dû faire face à un accroissement de la charge de travail. Les ambassades sont maintenant peuplées d'agents multi-tâches (agent ressources, chef de chancellerie-chef de SCG, ...).

C. C'est enfin faire peu de cas des efforts d'adaptation des agents aux changements : nouveaux organigrammes, nouvelles fonctions, nouveaux logiciels. Le MAE a connu de profondes mutations en 10 ans avec les transferts aux opérateurs (y compris d'agents), les réformes de l'Etat civil, les services migratoires, etc.

Le rapport tel qu'il est rédigé, à charge, laisse à penser que le ministère, et donc ses agents, ont freiné les réformes envisagées.

### 2. Le rapport paraît construit sur des données erronées.

Le ministre Juppé (2011-2012) avait rappelé que la contribution du ministère en matière d'effectifs était plus ancienne que la RGPP et qu'un mouvement continu de baisse d'effectifs avait particulièrement touché ce ministère.

Il est à cet égard très surprenant que la CdC semble nier l'atteinte des objectifs en « raison de l'imprécision des conventions retenues par la DGME », organisme qui dépend du ministère des finances et non pas du MAE.

Nous sommes dans la situation paradoxale où les efforts accomplis ne seraient donc pas retenus car un tiers n'aurait pas été en mesure d'en assurer l'effectivité.

C'est d'un procès à charge dont nous sommes l'objet.

### 3. Le rapport de la CdC stigmatise la rémunération des agents.

Le point 2.b sur « la masse salariale en augmentation » est inacceptable en l'état : « une hausse du coût unitaires des agents de 26 % ».

C'est d'ailleurs ce que la presse retient de ce rapport (VOIR LE MAGAZINE LE POINT).

Dire cela alors que le point d'indice

n'a pas évolué depuis 3 ans, que la réforme des IR de 2010 s'est faite à enveloppe égale, que la réforme des majorations familiales reconnaissait d'emblée que leur montant ne pourrait être revu en fonction de la réalité des coûts (sans compter la méthode de calcul initiale erronée puisque n'incluant pas le supplément familial de traitement dans le calcul de référence).

Dire cela alors que les agents se sont adaptés aux réformes, à de nouvelles fonctions, à de nouveaux métiers et instruments, sans compensation.

S'agissant de situations individuelles, il est important de savoir sur quelles données ce rapport s'est appuyé.

\*\*\*

Le rapport pointe également des réformes mal pensées, mal accompagnées, mal mises en œuvre mais cela n'est pas de notre ressort. Chacun d'entre nous en son temps a alerté sa hiérarchie, l'administration, le ministre sur les risques.

Il doit nous amener à réfléchir sur ce qui rend notre ministère tellement antipathique qu'un tel rapport à charge puisse être publié, sans réaction.

# Le réseau est-il soluble dans la MAP ?

**L**E MINISTRE est intervenu le jeudi 16 mai en ouverture de la deuxième journée du comité technique ministériel. Après avoir évoqué le volet « sécurité » dont il fait sa priorité, il a enchaîné son discours avec le volet « réseau ». Grâce à la concertation engagée par le Directeur général de l'administration avec les organisations syndicales, nous avons déjà eu un avant-goût des mesures qui attendent ce ministère (cf notre article du 24 avril 2013 «Des news sur l'adaptation du réseau»).

Le concept de « laptop Ambassadors » évoqué lors des réunions de concertation semble faire son chemin. L'ambassadeur ne serait plus seul (1<sup>ère</sup> version évoquée par le DGA il y a quelques temps) mais accompagné de « trois ou quatre agents ». Sont concernées par cette «expérimentation d'une nouvelle forme de présence» (sic) nos ambassades au Brunei, en Zambie, au Népal, au Honduras, en Jamaïque, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, au Cap-Vert, au Libéria, en Guinée-Bissao, au Tadjikistan, au Kirghizstan, en Erythrée et à Trinidad-et-Tobago.



Des antennes diplomatiques vont également fermer parmi lesquelles Lilongwe et Freetown. Commentaire : en somme, l'universalité du réseau est préservée mais nous pratiquerons une diplomatie «low cost».

Hormis Hambourg et les chancelleries détachées de Tamatave et Majunga (voir notre article du 20 mai), les autres consulats dans la ligne de mire ne devraient pas fermer cette année. Il ne faut pas se réjouir trop vite, les postes à gestion simplifiée (PGS), en Europe notamment, sont menacés de fermeture sèche depuis plusieurs années déjà. En outre, la transformation des consulats généraux en sections consulaires est à l'étude pour Tel Aviv, Madrid, Le Caire et Moscou et sera bientôt effective à Ouagadougou, Washington et Libreville.

Le ministre confirme l'abandon de l'activité notariale et le « renforcement » du rôle des consuls honoraires. Le ministre nous surprend en indiquant qu'il n'a pas encore pris de décision concernant l'externalisation des visas, alors même que les textes sont parus et que la mesure s'étend dans les postes.

La CFDT, rejointe par d'autres organisations syndicales, a demandé lors du CTM qu'un avis formel (et donc un vote) soit systématiquement organisé lorsque des fermetures ou restructurations de postes sont prévues.



## Le savez-vous ?

### VIE DES SECTIONS

#### ALGER

Communiqué des sections CFDT-MAE d'Alger, Oran et Annaba

Suite aux propositions faites par l'administration, il a été mis fin à la grève dès le lendemain de la signature d'un accord. Nous sommes sortis de cette épreuve avec des résultats pleinement satisfaisants et des engagements de notre administration dont nous espérons qu'ils seront tenus ...

Nous continuerons à être vigilants et à travailler sur des chantiers tels que la rénovation de la grille des salaires ou les conditions de travail afin que chacun d'entre nous soit traité avec plus d'équité. Nous sommes fiers de la mobilisation et de la solidarité de nos collègues des consulats d'Alger, d'Oran et d'Annaba qui ont été d'une importance capitale pour l'obtention des résultats souhaités.

Le syndicat CFDT-MAE continuera d'appuyer ses sections d'Algérie. Trois délégués d'Algérie participeront à notre congrès début juillet. Une mission de la commission exécutive du syndicat devrait se rendre à Alger l'automne prochain.

#### MOSCOU

L'Assemblée générale a élu un nouveau bureau : secrétaire : Olga Nédorézova (visas), trésorier : Viktor Loukanine (chauffeur), secrétaire adjointe : Tatiana Ossetrova (centre franco-russe en sciences humaines et sociales), membres du bureau : Anna Goussalova (IF), Alexandre Kotelnikov (standard), Vassili Kharlamov (chauffeur), Edouard Mochura (résidence), Martine Legoff (CG), Alain Lougare (visas).

La section de Moscou compte 45 adhérents. La section remercie Galina Bojkova (membre du bureau sortant), Anna Goussalova, ainsi que le trésorier Viktor Loukanine et Tatiana Ossetrova pour leur travail dynamique et fructueux pendant plusieurs années.

Les objectifs revendicatifs du bureau élu portent notamment sur la reconnaissance par le MAE du Code de travail de Russie concernant l'obligation de l'employeur à maintenir la valeur réelle des salaires, sur le montant de l'IFF et sur l'assurance médicale complémentaire en faveur des ayants-droits.

Au prochain Congrès de la CFDT-MAE, la section de Moscou sera représentée par Olga Nédorézova et Anna Goussalova.

#### TUNIS

Une réunion de dialogue social s'est déroulée de manière constructive à l'IFT le 29 mai 2013. Cependant le syndicat CFDT-MAE reste vigilant sur le suivi des cas de souffrance au travail (un agent a jeté l'éponge et demandé son retour anticipé à l'administration sociale) et sur le climat de travail dans

## Calendrier des réunions



### du dialogue social

**14 juin :**

CTM (Comité Technique Ministériel)

**19 juin :**

Groupe de travail sur les agents contractuels

### de la section Paris

*mercredi 19 juin 2013 (12h30-13h30),*

salle Gut 132 (Convention)

#### Assemblée générale de la section Paris

Rappel des enjeux du congrès et définir les mandats que porteront nos représentants au congrès extraordinaire de Bierville

### de la section Nantes

*mardi 11 juin 2013 (12h30-13h30),*

salle intersyndicale Breil IV

*mardi 25 juin 2013 (12h30-13h30),*

salle intersyndicale Breil IV

#### Congrès de la fédération interco de la CFDT

Evian du 24 au 28 juin. La CFDT MAE sera représentée par Arnaud Le Masson (conseiller fédéral sortant), Philippe Yvon (trésorier de l'Ados) et Thierry Duboc (candidat au Conseil fédéral)

### Rappel !

lundi 1<sup>er</sup>, mardi 2 et mercredi 3 juillet,  
Congrès de la CFDT-MAE à Bierville

*Adhérents, sympathisants, soyez nombreux à venir nous retrouver pour échanger, vous informer des actions menées par la CFDT*

l'établissement qui ne semble pas s'améliorer, bien au contraire ...

### HARCÈLEMENT MORAL ET SEXUEL

L'IREFE (organisme de formation de la CFDT) a organisé le 30 mai dernier une formation d'une journée sur le harcèlement moral et sexuel. A cette occasion, nous avons découvert un site très intéressant ([www.souffrance-et-travail.com](http://www.souffrance-et-travail.com)) que nous vous recommandons. Vous y trouverez des informations pratiques : guide de la fonction publique, guide pratique pour les professionnels de santé (comment rédiger un arrêt maladie, par exemple), guide pratique pour les médecins du travail ... Des vidéos en accès libres vous aideront à mettre en place des formations sur cette thématique.